# Concept de mise en œuvre du monitorage de la LDEP

Version résumée

**Christian Bolliger** 

Collaboration: Patricia Sager

Berne, le 28 octobre 2018

Concept approuvé le 26.11.2018 par Salome von Greyerz, OFSP

# Table des matières

1	Introduction	4
2	But et thèmes du monitorage	4
3	Sources des données du monitorage	5
4	Aperçu des indicateurs	7
5	Documents et bibliographie	10
Ann	exe : Liste simplifiée des indicateurs avec répartitions	11

### 1 Introduction

Sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), l'agence Büro Vatter a conçu, avec le soutien d'un groupe d'accompagnement formé de parties prenantes, deux concepts destinés au monitorage de la LDEP<sup>1</sup>. Sur la base du modèle d'effets élaboré par l'Université de Berne (Sager et al. 2016), un **concept de monitorage** a d'abord fixé le cadre thématique du monitorage ainsi que les indicateurs pertinents (Bolliger et al. 2016). Le présent **concept de mise en œuvre**, quant à lui, propose une opérationnalisation détaillée des indicateurs fixés dans le concept de monitorage (Bolliger et al. 2018).

### 2 But et thèmes du monitorage

Le monitorage sert de base à l'évaluation au sens de l'art. 18 LDEP. Il doit en outre fournir à l'OFSP et aux autorités politiques, suffisamment régulièrement, des informations sur la mise en œuvre de la loi et sur la diffusion du dossier électronique du patient (DEP).

Le cadre thématique du monitorage de la LEPD a été défini dans le *concept-cadre de l'évaluation et dans les questions générales s'y rapportant* (BAG 2016). Les indicateurs prévus dans le monitorage relèvent de trois champs thématiques :

- mise en place, diffusion et utilisation du système DEP ainsi que des dossiers électroniques du patient<sup>2</sup> par les patients et par les institutions de santé / les professionnels de la santé ( indicateurs portant les numéros 4-X);
- protection et sécurité des données, y c. autodétermination en matière d'information
   ( indicateurs portant les numéros 5-X);
- interopérabilité technique et sémantique ( indicateurs portant les numéros 6-X).

Le présent monitorage ne prend pas uniquement en compte des *données objectives*. Pour aider à mieux comprendre les développements du DEP au fil du temps, il aborde aussi, pour les trois thèmes traités dans l'évaluation, les *attitudes* ou les *expériences* réalisées par les professionnels de la santé impliqués ainsi que par la population, soit les patients.

Ces *indicateurs subjectifs* repoussent les limites matérielles du monitorage. Ainsi, il n'est pas possible de mesurer objectivement, dans ce cadre, l'utilité de la LDEP au sens de son article premier, qui porte sur son objet et son but (Bolliger/Bignens/Rüefli 2016 ss.). Il est toutefois prévu de recueillir les opinions des professionnels de la santé comme de la population/des patients à propos de l'utilité du DEP. Le cas échéant, une distinction sera

4

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Loi fédérale du 19 juin 2015 sur le dossier électronique du patient (LDEP; RS 816.1).

Nous utilisons le terme « dossier électronique du patient » ou « DEP » quand nous nous référons directement aux dossiers individuels de patients. Nous employons le terme « système DEP » pour décrire le système secondaire mis en place dans le cadre de la LDEP en vue de l'échange des documents archivés dans les DEP individuels.

faite entre les personnes interrogées selon qu'elles auront une expérience préalable ou non en la matière.

## 3 Sources des données du monitorage

Le concept de mise en œuvre a pour but premier de donner une description aussi précise que possible des divers indicateurs à collecter dans le cadre du monitorage. Le monitorage de la LDEP repose sur les données d'exploitation du système DEP et sur les données des enquêtes (

Fig. 3-1).

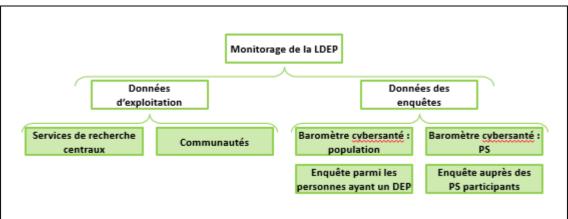
Les *données d'exploitation* proviennent, selon l'indicateur, des services de recherche centraux (SRC) (art. 39 ODEP), ou doivent être fournies par les communautés ou les communautés de référence.

Pour élaborer le concept de mise en œuvre, il a fallu vérifier si les indicateurs des données d'exploitation prévus dans le concept de monitorage étaient transposables dans le monitorage, et examiner les variantes envisageables pour une répartition des données par sous-groupes. En outre, un choix d'indicateurs centraux a été opéré, qui seront vraisemblablement collectés tous les trois ou quatre mois. Les autres indicateurs feront l'objet d'un relevé annuel. L'OFSP a décidé de renoncer à collecter certains indicateurs prévus dans le concept de monitorage, à cause des efforts disproportionnés qu'il aurait fallu y consacrer par rapport aux profits escomptés. La recherche concomitante analysera autant que possible les pistes envisageables pour la collecte de tels indicateurs.

Les données des enquêtes seront collectées dans le cadre des enquêtes déjà menées auprès de la population, des professionnels de la santé et des responsables informatiques de divers types d'institutions de santé (études Baromètre cybersanté menées auprès de la population et des professionnels de la santé ; gfs.bern 2018a ; 2018b). En outre, deux enquêtes ciblées auprès des utilisateurs sont prévues au cours des premières années d'exploitation du système DEP : outre des personnes disposant d'un DEP (patients), des professionnels de la santé (PS) affiliés à une communauté (de référence) seront interrogés. Cette mesure vise à garantir que même au début, un nombre suffisant de patients et de PS ayant déjà acquis de l'expérience avec le DEP réponde aux questions.

Les indicateurs à collecter au moyen d'enquêtes n'avaient été que sommairement indiqués au stade du concept de monitoring. Le concept de mise en œuvre, quant à lui, les subdivise en indicateurs partiels, qui tous correspondent à des questions spécifiques des enquêtes prévues. Outre la question concrète sous-jacente à chaque indicateur partiel, le concept de mise en œuvre indique selon quelles caractéristiques des personnes interrogées (socio-démographiques ou autres) se fera la répartition des données lors du dépouillement. Il précise également dans quelles enquêtes l'indicateur sera analysé (baromètres cybersanté, enquêtes auprès des utilisateurs du DEP).

Fig. 3-1 : Sources des données servant au monitorage de la LDEP



Présentation faite par Büro Vatter

### 4 Aperçu des indicateurs

Les tableaux synoptiques ci-après (tableau 1) montrent les indicateurs classés par ordre thématique, avec la numérotation du concept de monitorage. Le premier chiffre avant le trait d'union se réfère au chapitre du concept de monitorage, et signale ainsi le domaine thématique du concept-cadre qui est abordé. Au sein de ce domaine, les indicateurs continuent également à être numérotés. À côté du nom, une rubrique Remarque signale si les analyses effectuées pour le présent concept de mise en œuvre ont entraîné un changement significatif pour l'indicateur : certains indicateurs ont, par exemple, été relégués dans la recherche concomitante, ou ont été intégrés à d'autres indicateurs reposant sur la même méthode de mesure. Les sources des données sont à chaque fois mentionnées de manière abrégée :

- CR/C : données livrées par les communautés de référence / les communautés
- SRC: données provenant des services de recherche centraux au sens de l'art. 39 ODEP
- Pop. : enquête auprès de la population et/ou auprès des utilisateurs du DEP (patients)
- PS : enquête auprès des professionnels de la santé et/ou des utilisateurs du DEP (PS)
- Autres : autres sources de données.

Le marquage en rouge désigne les indicateurs centraux, qu'il faudra vraisemblablement collecter tous les trois ou quatre mois, les autres indicateurs faisant l'objet d'un relevé annuel.

Tableau 1 : Aperçu des indicateurs du monitorage de la LDEP

### Mise en place, diffusion et utilisation du DEP

N°	Nom	Remarque	Source
4-1	Accès au DEP		Autres
4-2	Diffusion du DEP parmi les patients		CR
4-3	Volonté d'ouvrir un DEP et facteurs de la décision		Pop.
4-4	Participation des institutions de santé		SRC
4-5	Intérêt de la part des professionnels de la santé		PS
4-6	Documents mis à disposition	Indicateur rebaptisé	CR/C
4-7	Pratique de saisie des institutions de santé	Recherche concomitante	
4-8	Institutions contribuant activement au DEP	Recherche concomitante	
4-9	Consultation des documents mis à disposition	Remplacement par des indicateurs partiels	CR/C
4-10	Consultation des documents de différentes institutions mis à disposition, par dossier	Recherche concomitante	
4-11	Importance relative du DEP pour les PS		PS
4-12	Importance relative du DEP selon les patients		Pop.
4-13	Documents mis à disposition par les patients	Intégration dans 4-6 ; indicateur rebaptisé	CR/C
4-14	DEP avec documents mis à disposition par les patients	Recherche concomitante ; indicateur rebaptisé	
4-15	Consultation par les patients des documents mis à disposition	Intégration dans 4-9	CR/C
4-16	Raisons de l'utilisation du DEP par les patients		Pop.

### Protection et sécurité des données, y c. autodétermination en matière d'information

N°	Nom	Remarque	Source
5-1	Limitation dans le temps des droits d'accès		CR
5-2	Droit d'accès en cas d'urgence		CR
5-3	Modification du niveau de confidentialité des nouvelles données		CR
5-4	Exclusion de professionnels de la santé		CR
5-5	Exercice du droit d'être informé des entrées dans le groupe de personnes ayant des droits d'accès		CR
5-6	Absence de droit d'accès automatique au DEP à l'entrée dans un groupe	Non collecté	
5-7	Désignation d'un représentant		CR
5-8	Autorisation d'au moins un professionnel de la santé à attribuer des droits d'accès		CR
5-8- 9	Personnes n'ayant fait usage d'aucune possibilité de gestion des accès	Nouvel indicateur	CR
5-9	Révocations de consentement		CR
5-10	Niveaux de confidentialité		CR/C
5-11	Taille des groupes		SRC
5-12	Connaissance et appréciation par les patients de leurs possibilités de gestion des accès		Pop.
5-13	Signalement d'événements concernant la protection des données		Autres
5-14	Consultations de dossier en cas d'urgence	Intégration dans 4-9	CR/C
5-15	Évaluation par les PS de la protection et de la sécurité des données		PS
5-16	Évaluation par les patients de la protection et de la sécurité des données		Pop.
5-20	Nombre de PS et de groupes de PS avec droits d'accès par DEP		CR

### Interopérabilité technique et sémantique

N°	Nom	Remarque	Source
6-1	. Formats d'échange prescrits par l'ODEP Indicateur rebaptisé		Autres
6-2	Documents standardisés saisis		CR/C
6-3	8 Niveau sémantique des accès aux documents Autre		Autres
6-4	Estimation des coûts et avantages d'une plus PS grande interopérabilité sémantique		PS

CR : communauté de référence ; C : communauté ; Pop. : enquêtes auprès de la population ; SRC : services de recherche centraux ; PS : enquêtes auprès des professionnels de la santé ; Autres : autres sources de données.

<sup>\*</sup>Pour des questions de place, le masculin générique est seul utilisé dans ce tableau pour désigner les deux sexes.

### 5 Documents et bibliographie

- BAG (2016). Bundesgesetz zum elektronischen Patientendossier (EPDG). Rahmenkonzept der Evaluation (document interne). Berne : Office fédéral de la santé publique.
- Bolliger, Christian und Sager, Patricia (2018). Konzept zur Umsetzung des EPDG-Monitorings. Bern.
- Bolliger, Christian, Bignens, Serge und Rüefli, Christian (2016). Konzeption eines Monitoring-Systems zur Umsetzung des Bundesgesetzes über das elektronische Patientendossier. Bern.
- gfs.bern (2018a): Swiss eHealth Barometer 2018. Meinungsbefragung Bevölkerung: Ärzteschaft als Moderatoren von eHealth. Bern: Swiss eHealth Forum.
- gfs.bern (2018b): Swiss eHealth Barometer 2018. Meinungsbefragung Gesundheitsfachpersonen: Die digitale Welle erfasst das Gesundheitswesen. Bern: Swiss eHealth Forum.
- Sager, Fritz, Thomann, Eva und Zollinger, Christine (2016). Wirkungsmodell für das Bundesgesetz über das elektronische Patientendossier (EPDG). Bern: Universität Bern.

# Annexe : Liste simplifiée des indicateurs avec répartitions

**Abréviations :** CR : communauté de référence ; C : communauté ; Pop. : enquêtes auprès de la population ; SRC : services de recherche centraux ; PS : enquêtes auprès des professionnels de la santé ; Autres : autres sources de données.

### Mise en place, diffusion et utilisation du DEP

### Indicateur 4-1: Accès au DEP

Description	Limitation territoriale de la couverture indiquée des CR.
Unité de mesure	Cantons
Répartition	• CR
Source	<ul> <li>OFSP, demandes d'octroi d'aides financières déposées par les CR selon l'art. 20 LDEP</li> </ul>

### Indicateur 4-2: Diffusion du DEP parmi les patients

	Indicateur central, à collecter tous les trois ou quatre mois	
Description	Nombre de personnes disposant d'un DEP à la date de référence, réparties selon différentes caractéristiques.	
Unité de mesure	Personnes disposant d'un DEP	
Répartition	• CR	
	• Canton	
	• Classes d'âge, en combinaison avec le sexe	
Source	CR	

### Indicateur 4-3 : Volonté d'ouvrir un DEP et facteurs de la décision

Description	Données sur la notoriété du DEP et sur la volonté d'en ouvrir un, arguments pour et contre le DEP du point de vue des patients.
Indicateurs	Notoriété du DEP
partiels	<ul> <li>Consentement à l'échange de données de traitement</li> </ul>
	<ul> <li>Volonté d'ouvrir un DEP = profils types</li> </ul>
	<ul> <li>Lieu privilégié pour l'ouverture d'un DEP</li> </ul>
	• Lieu effectif d'ouverture du DEP
	Disposition à payer pour un DEP
	Attitude générale à propos du DEP
	Attitudes à l'égard du DEP
Répartition	Sociodémographie, santé, affinités avec la cybersanté, profils types
Source	Population

### Indicateur 4-4 : Participation des institutions de santé

	Indicateur central, à collecter tous les trois ou quatre mois	
Description	Nombre d'institutions de santé affiliées à une CR/C à la date de référence, réparties selon les caractéristiques des institutions de santé.	
Unité de mesure	Institutions de santé affiliées à une CR/C	
Répartition	• CR/C	
	Type d'institution de santé	
	• Secteur d'activité médicale des institutions de santé	
Source	SRC	

### Indicateur 4-5 : Intérêt des professionnels de la santé

Description	Intérêt par principe et affiliation effective à une CR/C; raisons qui, de l'avis des PS, parlent pour ou contre une affiliation à une CR/C; intérêt des PS à faciliter aux patients l'accès au DEP.
Indicateurs	Affiliation à une CR/C (=profils types)
partiels	Raisons de s'affilier
	Raisons de ne pas s'affilier
	Volonté de recommander un DEP
	Disposition à payer pour un DEP
	Position de principe sur le DEP
	<ul> <li>Attitude générale face au DEP existant</li> </ul>
	Attitudes face au DEP
Répartition	Aucune
Source	PS

Indicateur 4-6: Documents mis à disposition (y c. indicateur 4-13: documents saisis par les patients)

	Indicateur central, à collecter tous les trois ou quatre mois
Description	Nombre total de documents enregistrés dans le système DEP à la date de référence, avec leurs caractéristiques et celles de leurs auteurs.
Unité de mesure	Documents dans le système DEP (les documents dont plusieurs versions ont été créées ne seront comptés qu'une seule fois).
Répartition	<ul> <li>CR/C ayant procédé à la saisie</li> <li>Institution de santé / Patient ayant procédé à la saisie</li> <li>Classe de document</li> <li>Type de document</li> <li>Auteur du document</li> </ul>
Source	CR/C

### Indicateur 4-7 : Pratique de saisie des institutions de santé

Cet indicateur continuera d'être étudié dans le cadre de la recherche concomitante.

### Indicateur 4-8: Institutions contribuant activement au DEP

Cet indicateur continuera d'être étudié dans le cadre de la recherche concomitante.

Indicateur 4-9: Consultation des documents mis à disposition (y c. indicateurs 4-15 et 5-14)

	Indicateur central, à collecter tous les trois ou quatre mois
Description	Nombre de consultations des documents mis à disposition par les professionnels de la santé ou les patients dans les dossiers électroniques du patient, dans la période comprise entre la dernière date de référence et la date de référence actuelle. Répartitions par auteur et par type d'accès.
Unité de mesure	Consultation d'un document mis à disposition dans le système DEP
Répartition	<ul> <li>Auteur de l'accès : institution de santé   patient (= personne avec DEP)</li> <li>Type d'accès : ordinaire   cas d'urgence</li> <li>Institution de santé consultant les données/patient accédant à ses données</li> <li>CR/C</li> </ul>
Source	• CR/C

# Indicateur 4-10 : Consultations des documents de différentes institutions mis à disposition, par dossier

Cet indicateur continuera d'être étudié dans le cadre de la recherche concomitante.

Indicateur 4-11: Importance relative du DEP pour les PS

Description	Avis des PS sur la part des informations d'autres PS utiles au traitement qu'ils peuvent consulter dans le DEP / avis sur les documents conférant une valeur ajoutée particulière au DEP.
Indicateurs partiels	Part estimée des données utiles
	Utilité des documents
	Disponibilité des documents
Répartition	-
Source	PS

### Indicateur 4-12: Importance relative du DEP selon les patients

Description	Avis des patients sur la part de leurs propres données utiles au traitement qui sont saisies dans leur DEP.
Indicateurs partiels	Part estimée des documents utiles au traitement enregistrés dans le DEP
	• Part estimée du personnel traitant qui enregistre les documents dans le DEP
Répartition	Sociodémographie, santé, affinités avec la cybersanté
Source	Population

### Indicateur 4-13: Documents mis à disposition par les patients

Cet indicateur fait double emploi avec l'indicateur 4-6.

### Indicateur 4-14: DEP avec documents mis à disposition par les patients

Cet indicateur continuera d'être étudié dans le cadre de la recherche concomitante.

### Indicateur 4-15: Consultation par les patients des documents mis à disposition

Cet indicateur fait double emploi avec l'indicateur 4-9.

Indicateur 4-16: Raisons de l'utilisation du DEP par les patients

Description	Données relatives aux raisons et motifs qu'ont les patients de saisir leurs propres données et de consulter le dossier, ou de renoncer à ces activités.
Indicateurs	Utilité de la consultation des documents enregistrés
partiels	• Utilité de la mise à disposition de documents
	• Convivialité de l'ouverture du DEP
	<ul> <li>Convivialité de l'accès aux documents enregistrés</li> </ul>
	<ul> <li>Convivialité de la mise à disposition de documents</li> </ul>
	Convivialité de la gestion des accès
Répartition	Sociodémographie, santé, affinités avec la cybersanté (en partie : profils types*)
Source	Pop.

<sup>\*</sup>Voir indicateur 4-3

# Protection et sécurité des données, y c. autodétermination en matière d'information

### Indicateur 5-1: Limitation dans le temps des droits d'accès

Description	Nombre de personnes ayant activement réglé elles-mêmes, à la date de référence, la durée des droits d'accès d'au moins un PS (art. 4, let. d, ODEP).
Unité de mesure	Personnes disposant d'un DEP
Répartition	• CR
	• Tranches d'âge, en combinaison avec le sexe
Source	CR

### Indicateur 5-2 : Droit d'accès en cas d'urgence

Cet indicateur est subdivisé en deux indicateurs partiels, 5-2-1 et 5-2-2.

### Indicateur partiel 5-2-1 : Refus de tout accès en cas d'urgence

Description	Nombre de personnes ayant refusé, à la date de référence, tout accès en cas d'urgence médicale (art. 4, let. e, ODEP).
Source	CR

### Indicateur partiel 5-2-2 : Droit d'accès étendu en cas d'urgence

Description	Nombre de personnes ayant prévu, à la date de référence, l'extension du droit d'accès au niveau de confidentialité « restreint » en cas d'urgence médicale (art. 4, let. e, ODEP).
Source	CR

### Indicateur 5-3: Modification du niveau de confidentialité des nouvelles données

Description	Nombre de personnes ayant défini, à la date de référence, un autre niveau de confidentialité par défaut que « normal » pour les données nouvellement enregistrées dans leur DEP, et donc ayant fixé le réglage par défaut sur « secret » ou « restreint » (art. 4, let. a, ODEP).
Source	CR

### Indicateur 5-4 : Exclusion de professionnels de la santé

Description	Nombre de personnes ayant, à la date de référence, refusé à au moins un professionnel de la santé l'accès à leur DEP (art. 4, let. b, ODEP).
Source	CR

# Indicateur 5-5 : Exercice du droit d'être informé des entrées dans le groupe de personnes ayant des droits d'accès

Description	Nombre de personnes voulant être informées, d'après le réglage à la date de référence, de l'entrée de nouveaux PS dans un groupe auquel elles ont accordé un droit d'accès (art. 4, let. c, ODEP).
Source	CR

### Indicateur 5-6: non collecté

Cet indicateur reposait sur une disposition prévue dans le projet d'ODEP qui n'est pas entrée en vigueur. La collecte de données pour cet indicateur est donc superflue.

### Indicateur 5-7 : Désignation d'un représentant

Description	Nombre de personnes ayant désigné un représentant à la date de référence (art. 4, let. f, ODEP).
Source	CR

### Indicateur 5-8 : Autorisation d'au moins un professionnel de la santé à attribuer des droits d'accès

Description	Nombre de personnes ayant autorisé, à la date de référence, au moins un PS à accorder à d'autres PS les droits d'accès leur ayant été attribués (art. 4, let. g, ODEP).
Source	CR

### Indicateur 5-8-9 : Personnes n'ayant fait usage d'aucune possibilité de gestion des accès

Description	Nombre de personnes n'ayant fait usage, à la date de référence, d'aucune des possibilités de gestion des accès prévues à l'art. 4 ODEP (exception: désignation d'un représentant selon l'art. 4, let. f, ODEP, voir indicateur 5-7).
Source	CR

### Indicateur 5-9 : Révocations de consentement

Description	Nombre de personnes ayant révoqué leur consentement à la tenue d'un DEP entre la dernière date de référence et la date de référence actuelle (art. 21, al. 1, ODEP).
Unité de comptage	Nombre de personnes ayant révoqué leur consentement à l'ouverture d'un DEP.
Répartition	• CR
	• Tranches d'âge, en combinaison avec le sexe
Source	CR

### Indicateur 5-10 : Niveaux de confidentialité

Description	Nombre de documents auxquels ont été attribués, à la date de référence, les niveaux de confidentialité prévus à l'art. 1 ODEP : normal ; restreint ; secret.
Unité de mesure	Documents figurant dans le système DEP (les documents dont il existe plusieurs versions ne seront comptés qu'une seule fois).
Répartition	Nombre de documents avec accès normal, avec accès restreint ou secrets, répartis selon les critères suivants :  • CR/C ayant saisi le document  • Institution de santé / Patient ayant saisi le document  • Classe de document  • Type de document
Source	• Auteur CR/C

### Indicateur 5-11 : Taille des groupes

Description	Nombre de professionnels de la santé par groupe enregistré
Unité de mesure	Nombre de professionnels de la santé par groupe enregistré
Répartition	<ul> <li>Nombre d'institutions de soins stationnaires selon la taille moyenne des groupes (qui reste à déterminer)</li> </ul>
	Représentation de la répartition de ces catégories de taille :
	• Institutions de santé
	• CR/C
	• Type d'institution de santé
Source	SRC

Indicateur 5-12 : Connaissance et appréciation par les patients de leurs possibilités de gestion des accès

Description	Indications sur la notoriété des possibilités de gestion des accès, et évaluation de ces possibilités ; contribuent-elles à la volonté d'ouvrir un DEP ?
Indicateurs	Notoriété de la gestion des accès
partiels	Avis sur la gestion des accès
	<ul> <li>Autoévaluation de la qualification à statuer sur l'accès des PS</li> </ul>
Répartition	Sociodémographie, santé, affinités avec la cybersanté, profils types*
Source	Population

<sup>\*</sup>Voir indicateur 4-3

Indicateur 5-13 : Signalement d'événements concernant la protection des données

Description	Comptage des divers événements concernant la protection des données au sens de l'ODEP survenus entre la dernière date de référence et la date de référence actuelle.
Unité de mesure	Événements concernant la protection des données
Répartition	Type de signalement
	CR/C concernée par l'événement
Source	OFSP, organisme de certification

### Indicateur 5-14: Consultations de dossier en cas d'urgence

Cet indicateur fait double emploi avec l'indicateur 4-9.

Indicateur 5-15 : Évaluation par les PS de la protection et de la sécurité des données

Description	Avis des professionnels de la santé sur l'adéquation des mesures de protection et de sécurité des données. Les mesures renforcent-elle la confiance accordée au DEP, ou dissuadent-elles les PS de s'affilier à une CR/C ?
Indicateurs	Confiance accordée à la protection des données
partiels	• Confiance accordée aux autres PS en matière de protection des données
	• Évaluation des mesures de protection des données
Répartition	-
Source	PS

Indicateur 5-16 : Évaluation par les patients de la protection et de la sécurité des données

Description	Avis des patients sur l'adéquation des mesures de protection et de sécurité des données. Les mesures sont-elles connues ? Sont-elles perçues comme insuffisantes, suffisantes ou exagérées ? Les mesures renforcent-elles la confiance accordée au DEP, ou dissuadent-elles les PS de s'affilier à une CR/C ?
Indicateurs	<ul> <li>Confiance sur le plan de la protection des données</li> </ul>
partiels	<ul> <li>Volonté d'accorder l'accès à son DEP</li> </ul>
	Confiance accordée aux PS
	<ul> <li>Survenance d'un incident lié à la protection des données</li> </ul>
	<ul> <li>Évaluation du niveau de protection des données</li> </ul>
Répartition	Sociodémographie, santé, affinités avec la cybersanté, profils types*
Source	Population

<sup>\*</sup>Voir indicateur 4-3

Indicateur 5-20 : Nombre de professionnels de la santé et de groupes de professionnels de la santé avec droits d'accès par DEP

Description	Nombre de professionnels de la santé et de groupes de professionnels de la santé avec droits d'accès par DEP, à la date de référence.
Unité de mesure	DEP avec nombre de droits d'accès attribués par PS et par groupe de PS
Répartition	• CR
Source	CR

## Interopérabilité technique et sémantique

### Indicateur 6-1: Formats d'échange prescrits par l'ODEP

Description	Nombre de formats d'échange standardisés prescrits selon l'art. 10, al. 3, let. b, ODEP
Unité de mesure	Formats d'échange standardisés énumérés à l'annexe 4 de l'ODEP-DFI
Répartition	Aucune
Source	Annexe 4 ODEP-DFI

### Indicateur 6-2: Documents standardisés saisis

Description	Nombre de documents saisis, à la date de référence, dans un format d'échange standardisé.
Unité de mesure	Documents enregistrés dans le système DEP
Répartition	Nombre de documents standardisés / non standardisés par :
	• CR/C ayant procédé à la saisie
	<ul> <li>Institution de santé / Patient ayant procédé à la saisie</li> </ul>
Source	CR/C

### Indicateur 0-1: Niveau sémantique des accès aux documents

Description	Part estimée des accès lors desquels les PS consultent des données structurées ou semi-structurées.
Unité de mesure	Nombre d'accès
Répartition	Types de documents
	<ul> <li>Institution de santé ayant procédé à la saisie</li> </ul>
Source	Enquête auprès des experts techniques des CR/C

Indicateur 6-4 : Estimation des coûts et avantages d'une plus grande interopérabilité sémantique

Description	Les PS sont invités à comparer : - un document non structuré par rapport à un document non disponible, - un document semi-structuré par rapport à un document non structuré, - un document structuré par rapport à un document semi-structuré. En quoi l'effort varie-t-il pour la personne qui met à disposition / saisit les données dans le DEP ? En quoi l'effort varie-t-il pour la personne qui accède aux données ?
	Comment la qualité du traitement se modifie-t-elle ?
Indicateurs partiels	<ul> <li>Part de documents structurés dans les DEP</li> <li>Comparaison du travail de saisie</li> </ul>
	<ul> <li>Comparaison de l'effort exigé lors de l'utilisation des documents</li> <li>Influence sur la qualité du traitement</li> </ul>
Répartition	<u>-</u> -
Source	PS